



Garde d'un enfant de moins de 1 an après une séparation

Par **kate**, le **12/04/2011** à **11:53**

Bonjour,
je me suis séparé de ma conjointe avec qui je n'étais pas marié, nous avons eu ensemble un enfant qui a moins d'un an, j'ai reconnu ma fille et je souhaite m'en occuper au maximum. Je vis actuellement chez mes parents et je suis en train de régler des problèmes d'argent. Quels sont mes droits de père par rapport à la garde de mon enfant?

Par **Melanie555**, le **12/04/2011** à **13:40**

Vos "droits de père" sont les mêmes que ceux de la mère.

En revanche, seul le juge, en fonction de la situation, statuera sur les modalités d'exercice de l'autorité parentale, dans l'intérêt unique de l'enfant.